

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 11 décembre 2017, après convocation légale reçue le 05 décembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M Dominique DESFOUR), Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Laurence MONTERDE), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Yannick LIBOUREL, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M Pierre GABERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ZAC du Quartier de Beaulieu – Signature d'un avenant n°2 à la promesse de vente avec la Société Equilis – Entrée Nord – Ilots A1 – A2 et A3

Monsieur Christian GROS, Président, rappelle à l'assemblée qu'une promesse de vente portant sur les Ilots A1/A2 et A3 de la ZAC du Quartier de Beaulieu a été signée avec la Société EQUILIS le 18 Décembre 2014. Un avenant a été signé le 14 Juin 2017, portant la date d'expiration de la promesse au 18 juin 2018.

Dans le cadre des délais des procédures d'urbanisme liées au programme de l'opération envisagée, comportant la construction d'un programme mixte, à vocation plurifonctionnelle : commerces, services, espaces polyvalents, activités de loisirs, restauration, il apparaît nécessaire de prolonger la durée de la promesse synallagmatique de vente signée avec la Société EQUILIS, jusqu'au 31 Décembre 2019.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 15 12 2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Il est donc proposé de conclure un deuxième avenant dans les conditions suivantes :

- **Cocontractant** : identique, à savoir la Société dénommée EQUILIS, Société Anonyme de droit belge, au capital de 1.000.000,00 €, ayant son siège social à GOSSELIES (Belgique), 1 avenue Jean Mermoz- boîte 4
- **Objet de l'avenant** : Report du délai prévu au 18 juin 2018 pour l'expiration de la promesse de vente au 31 décembre 2019.
- **Parcelles concernées** : identiques à la promesse du 18 décembre 2014 soit :

ILOTS	Surface du terrain (estimée avant document d'arpentage)
A1	6 357 m ²
A2	8 629 m ²
A3	8 919 m ²
TOTAL	23 905 m²

Vu le Code civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°9 du 16 Décembre 2014, ZAC du Quartier de Beaulieu, signature d'une promesse synallagmatique de vente avec la Société EQUILIS, Entrée Nord de l'Ecoquartier, Ilots A1/A2 et A3,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°14 du 29 Mai 2017, ZAC du Quartier de Beaulieu, signature d'un avenant à la promesse synallagmatique de vente avec la Société EQUILIS, Entrée Nord de l'Ecoquartier, Ilots A1/A2 et A3,

Vu la promesse de vente signée avec la Société EQUILIS le 18 Décembre 2014, Entrée Nord de l'Ecoquartier, pour les Ilots A1/A2 et A3 chez Maître VERBASCO, Notaire à Monteux,

Vu l'avenant à la promesse de vente signé avec la Société EQUILIS, le 14 Juin 2017, Entrée Nord de l'Ecoquartier, pour les Ilots A1/A2 et A3 chez Maître VERBASCO, Notaire à Monteux,

Vu le plan ci-annexé,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 Décembre 2017,

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger la durée de la promesse synallagmatique de vente, signée avec la Société EQUILIS, Entrée Nord pour les Ilots A1/A2 et A3, jusqu'au 31 Décembre 2019,

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à 42 voix pour et 1 abstention (M. Robert IGOULEN) des membres présents et représentés :

AUTORISE le Président à signer l'avenant numéro 2 à la promesse de vente du 18 décembre 2014, signée avec EQUILIS, Entrée Nord, pour les Ilots A1/A2 et A3.

PRECISE que l'acte sera signé par devant Maître VERBASCO, Notaire à Monteux.



Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 15/12/2017

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat**



QUARTIER DE BEAULIEU
PROMESSE DE VENTE SYNALLAGMATIQUE
AVEC GROUPE EQUILIS
PLAN DES ILOTS

